La lettre de l'UNSA-IESSA

15-nov.-18

Statut, un jour historique pour les IESSA

Nouveau statut, c'est signé !

Après des mois de travail et de nombreux allers-retours entre la DGAC et la Fonction Publique, la mise en œuvre de **notre nouvelle grille** est entérinée depuis hier par les parutions du nouveau décret statutaire, du décret fixant l'échelonnement indiciaire, du décret fixant les conditions d'accès aux emplois fonctionnels ainsi que l'échelonnement indiciaire associé. Ces quatre textes englobent l'ensemble des avancées majeures décrites dans notre avis syndical publié la semaine dernière.

Rappelons toutefois que ce nouveau statut, c'est :

- Une vraie grille de catégorie A avec un gain de plus de 70000€ sur la carrière pour les nouveaux entrants et une amélioration pour tous.
- Un passage divisionnaire sécurisé (fin des taux promus/promouvables) et la fin du critère QTS+15 pénalisant les carrières atypiques.
- L'élargissement et la simplification de l'accès au GRAF dans toutes les filières : opérationnel, expertise et encadrement.
- Une nouvelle voie d'accès BAC+5 en formation initiale pour dynamiser le recrutement.

La fameuse mesure transitoire

Comme s'y était engagée l'administration, les IESSA comptant au moins 11 ans de Qualification Technique Supérieure seront nommés dans le grade de divisionnaire en décembre de cette année. C'est l'article 12 du décret modificatif qui précise ce mécanisme attendu par nombre d'entre nous.

L'UNSA IESSA à votre écoute

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour nous demander une étude d'impact individuelle de reclassement dans la nouvelle grille. Nous vous remercions de votre confiance. Pour celles et ceux qui s'interrogent encore sur leurs gains et afin de couper court aux rumeurs alarmistes une seule adresse : **celluleRH@iessa.news**.

Du travail, du sérieux, des progrès pour les IESSA